

Commune d'ESTERNAY

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Date de la convocation : 15/02/2022 - Affiché du 23/02/2022 au 23/03/2022

Présents : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Jean-Luc BATONNET, François PARIS, Frédérique ALINE, Nicolas PERDREAU, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Laure DECOSTERD, Julien FERREIRA, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration : Carole GEERAERTS à Patrice VALENTIN, Alexandrine MERET à Corine POUPARD, Hélène BLOT à Laure DECOSTERD, Angelo GUILLARD à Patricia ROYER, Nathalie FOUQUET à Dominique VANDIER.

Mme Laure DECOSTERD a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.

M. le Maire a souhaité observer un moment de recueillement pour deux des personnes qui ont compté sur la commune, et récemment disparus. M. Jean-Pierre TANDIN, maire et conseiller municipal, homme qui a été très engagé dans la vie de la commune pour les différentes actions qu'il a pu mener et M. Joël BONY, agent de la collectivité.

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

☞ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 janvier 2022.

☞ Prend acte de 7 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

☞ Prend connaissance du contenu des réunions tenues par la CCSSOM, des sujets abordés, des objectifs.

☞ Décide, dans l'attente de l'instruction du certificat d'urbanisme opérationnel demandé pour la construction de la structure d'accueil collectif petite enfance sur partie des parcelles AO 40-41 et 42 appartenant à la Commune, visant à consolider la construction sur ce terrain d'assiette, de réserver sa discussion au retour qui sera fait sur le constat des prescriptions.

☞ Autorise M. le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022. Le montant des dépenses d'investissement concernées s'élève à 1.500 €.

☞ Débat, sans vote, sur la participation des employeurs territoriaux au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents informant sur les enjeux, les objectifs, les moyens et la trajectoire 2025-2026.

M. le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes par voie électronique devient la règle pour toutes les collectivités. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication : soit par affichage ; soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ; soit par publication sous forme électronique.

☞ Décide d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

Affaires diverses

☞ Déroulement des cérémonies que le Comité FNACA de Sézanne, Esternay et ses environs propose pour commémorer le 60^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie. Rassemblement à 14 h 15 à Esternay devant le Monument aux Morts.

☞ L'assemblée générale de l'ACPG/CATM se tiendra le samedi 5 mars prochain.

☞ La Commune envisage d'accueillir un étudiant en stage, en tant que communicant et actuellement en 1^{ère} année de BTS communication.

↳ La délimitation de l'emprise de terrain cédé par le Département à la commune pour permettre la réalisation du projet communal de développement des cheminements « nature » a été réalisée.

↳ Une discussion est ouverte sur les lieux d'implantation des 10 équipements de fitness. M. le Maire demande aux élus de poursuivre leur réflexion et suspend leur installation dans l'attente d'une décision commune.

↳ Une réunion de présentation sur le réaménagement du centre bourg et l'aménagement de la rue Pasteur aura lieu demain (calage du plan 3D, chiffrage consolidé de l'opération, planning opérationnel ...). Est prévu dans ce projet l'installation d'un point d'eau sur la place du Général de Gaulle. M. Le Maire demande aux conseillers de définir dès maintenant la nature de ce point, fontaine, cascade

↳ Communication de différentes informations sur l'activité des associations locales qui reprend.

↳ M. Nicolas PERDREAU informe du nouveau système d'alerte des populations en cours d'expérimentation qui déterminera la technologie utilisée qui pourra être combinée avec le déclenchement des sirènes.

↳ 2 dossiers seront à traiter le mois prochain : rénovation du campanile de l'Hôtel de Ville et changement des portes sectionnelles du bâtiment communal abritant notamment les services techniques de la commune.

↳ L'opération Mars bleu sera mise en place sur la Commune en coordination avec la Ville de Sézanne. Mars bleu est le mois de la mobilisation contre le cancer colorectal. Il vise à sensibiliser la population et les professionnels de santé à l'importance du dépistage.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Vu pour être affiché le 23/02/2022 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 23 février 2022

Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN
2022.02.23 18:50:47 +0100
Ref:20220223_114105_1-2-O
Signature numérique
le Maire